

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	12	14	22	Tarifs eau 2023	7.10	Finances Locales

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
DÉCISION DU MAIRE N°2022-022

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-1,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020_05_23_13 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Les tarifs du Service de l'Eau sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

SERVICE DE L'EAU	
PRIX DU M ³ D'EAU : 1,04€ HT	
Location de compteurs	Tarifs
Compteur 15 et 20mm	26€ HT
Compteur 30mm	55€ HT
Compteur 40mm	64€ HT
Compteur 60mm	70€ HT
Compteur 80mm	76€ HT
Compteur 100mm	82€ HT
Frais de mise en service du compteur d'eau	60€ TTC

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 : Les présents tarifs peuvent être consultés dans les locaux de la Mairie pendant les jours et heures ouvrables dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Saint-Vallier, le 14 décembre 2022

Pierre JOUVET,
Maire

